

CODE DE VIE - RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

1. Responsabilité de soi :

Je suis fière, fier de moi. Je prends de bons moyens pour me permettre de grandir sainement.

Tous les jours :

- 1.1 J'apporte une **collation santé**. (ex. fruits, légumes et fromage)
Mon enseignant communique, au besoin, les balises permises en classe.
La gomme, les friandises de toutes sortes ainsi que les produits contenant arachides et noix ne sont pas acceptés à l'école, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- 1.2 J'ai un **comportement sécuritaire** pour moi.
(Ex. : j'attache mes souliers, je suis bien assis sur ma chaise, je descends lentement l'escalier, je suis prudent au jeu, etc.).
- 1.3 Pour ma sécurité et celle des autres, je **laisse à la maison les objets dangereux** et ceux défendus aux gens de moins de 16 ans. (Ex. : canif, pétards, chaînes, briquet, allumettes, cigarettes, etc.)
- 1.4 J'**évite tout excès** relativement à l'habillement, la couleur des cheveux et au maquillage. Les perçages et tatouages sont interdits.
- 1.5 Pour des raisons de sécurité, je ne porte **aucun bijou** lors des cours d'éducation physique.
- 1.6 Pour des raisons de sécurité, je porte **des chaussures** qui tiennent bien le pied.
Les sandales de type « gougoune » sont interdites.
- 1.7 Je **laisse à la maison les objets personnels** (ex : cartes de jeux, figurines, jouets, patins à roues alignées, ballons, bâtons de hockey, etc.).
- 1.8 Tous les **appareils électroniques appartenant à des élèves sont interdits** dans l'école selon le décret ministériel 1498-2023.
Incluant, sans s'y restreindre, les téléphones cellulaires, Ipod, Ipad, ordinateur, pendentif, écouteurs avec ou sans fil, montre intelligente)

Tous les locaux sont considérés comme des lieux d'apprentissages sous supervision constante d'un adulte.

De manière exceptionnelle, l'utilisation d'un appareil électronique pendant les périodes d'enseignement pourrait toutefois être permise lorsque cette utilisation est requise par :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- l'état de santé d'un élève, avec l'autorisation d'un membre de la direction suivant une demande motivée; ou
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, avec l'autorisation d'un membre de la direction suivant l'évaluation des besoins de l'élève.

2. Responsabilité face aux autres :

*Toutes les personnes sont importantes. Afin d'être **heureux**, je fais attention aux autres.*

Tous les jours, à l'école ou sur le chemin entre l'école et la maison :

- 2.1 **Je respecte toutes les personnes par mon langage, par mon attitude et par mes gestes.**
- 2.2 J'évite les manifestations sentimentales excessives; baisers, enlacements...
- 2.3 Je règle mes difficultés par la discussion et par l'écoute.
- 2.4 Je ne pose **aucun geste de violence** verbale ou physique envers les autres.
- 2.5 Je ne pose **aucun geste de taxage** ou **d'intimidation**.
- 2.6 J'utilise les **médias sociaux** avec respect en tout temps.
Aucun échange violent ou intimidant ne sera toléré.

3. Responsabilité face à l'environnement :

*J'aime mon école. Je la garde **propre** et belle à l'intérieur comme à l'extérieur.*

Tous les jours :

- 3.1 Je change de chaussures à l'entrée.
- 3.2 Je prends soin de mes objets personnels ainsi que du matériel qui m'est prêté, et je m'assure qu'ils soient bien rangés.
- 3.3 Je jette mes déchets dans la poubelle.
- 3.4 J'évite de cracher.
- 3.5 Je garde tous mes outils de travail en bon état, propres, sans graffiti ni collage.

4. Responsabilité de mon travail :

*Je suis responsable de mes apprentissages. Je fais de mon mieux afin de **réussir** en classe. J'informe mes parents de mon vécu scolaire.*

Tous les jours :

- 4.1 J'écoute attentivement les explications et les consignes. Je fais ce qui est demandé.
- 4.2 Je remets, à temps, mes travaux propres et bien faits.
- 4.3 Je fais signer, lorsqu'on me le demande, mes travaux et toute autre communication.
- 4.4 Je fais mes devoirs. J'étudie mes leçons chaque soir.
- 4.5 J'ai tout le matériel nécessaire en classe pour effectuer mon travail quotidien tout au long de l'année scolaire.
- 4.6 Je garde le silence lorsqu'on me le demande.

5. Responsabilité de mes déplacements :

*Je vis dans le calme. Je suis **responsable** de l'ambiance qui règne dans ma classe et dans l'école.*

Tous les jours :

- 5.1 Le matin et le midi, **j'arrive à l'heure** à l'école.
- 5.2 Dans la cour, je joue dans les limites qui m'ont été indiquées.
- 5.3 Au son de la cloche, j'arrête de jouer, je prends mon rang et j'entre calmement.
- 5.4 Je suis **silencieux** et je suis calme en tout temps, dans tous mes déplacements (vestiaires, corridors, toilettes) durant les heures de classe.
- 5.5 J'entre en classe et je m'occupe calmement pendant les entrées progressives.
- 5.6 Lorsque je me rends à **l'école à vélo**, je circule sur la piste cyclable et me dirige directement au parc à vélo sans circuler sur le terrain de l'école.
- 5.7 Si je souhaite utiliser un moyen de déplacement particulier, je dois en convenir avec mon enseignant. Ce privilège sera accepté selon mon niveau d'autonomie.
Ex. planche à roulettes, trottinette, patins à roues alignées
Je circule sur la piste cyclable et me dirige directement au parc à vélo sans circuler sur le terrain de l'école afin d'y changer mes souliers et garder mes objets dans mes mains.
- 5.8 Lorsque j'utilise **l'autobus scolaire**, je ne pose aucun geste de violence ou d'intimidation. Je suis calme et respecte les consignes du conducteur.

6. Code vestimentaire :

*Les vêtements doivent être **adaptés en tout temps à la température extérieure et respecter le décorum en milieu scolaire**. Je prends soin de ma personne en respectant le code vestimentaire.*

Lors d'un oubli, un appel téléphonique est réalisé aux parents pour permettre à l'élève de retourner se changer ou que la situation puisse être remédié dès le lendemain. Si l'élève ne peut se changer, un vêtement conforme lui sera prêté par l'école. Lorsque la situation est répétitive, les parents seront contactés pour une rencontre avec les intervenants de l'école.

Tous les jours :

- 6.1 Les vêtements doivent être adaptés à la taille de l'élève
- 6.2 De couleurs opaques (non transparents), le bas et le haut doivent se chevaucher.
- 6.3 Les décolletés et les bretelles fines sont interdits. La bretelle lasagne d'une largeur minimum de 5 cm doit être ajustée sous l'aisselle.
- 6.4 Les jupes, robes et shorts doivent respecter la hauteur maximale de 7 cm (3 pouces) au-dessus du genou.
- 6.5 Les accessoires et les couleurs diverses sont permis.
- 6.6 L'uniforme d'éducation physique doit contenir:
 - 6.6.1 Short et t-shirt à manches courtes dans un sac de tissu identifié
 - 6.6.2 Souliers multisports (pas de chaussures de « skate »)
 - 6.6.3 Éviter les semelles noires qui marquent les planchers
 - 6.6.4 Les bijoux ou accessoires nuisant à la sécurité doivent être retirés. Aucun bijou et/ou accessoire nuisant à la sécurité

PRATIQUE D'UTILISATION D'INTERNET ET DU RÉSEAU DE COMMUNICATION TÉLÉMATIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS (CSA) PAR LES ÉLÈVES

Internet représente un outil servant à supporter les activités pédagogiques afin de réaliser la mission éducative.

1. Protocole

La CSA assure l'accès à Internet avec son réseau télématique, entre autres pour les éléments suivants :

- serveur de courrier électronique : serveur qui permet l'échange des courriels;
- serveur Web : serveur qui permet d'accéder à de l'information sur Internet;
- serveur de nouvelles : serveur qui permet d'accéder à des conférences;
- serveur FTP : serveur qui permet de transférer des fichiers.

2. Code d'éthique

Le code d'éthique suivant est composé des règles d'utilisation du réseau télématique de la CSA. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation du privilège d'accès au réseau ou un suivi approprié au code de vie de l'école ou du centre.

Règles d'utilisation des services télématiques

a) Usage du réseau télématique

L'usage du réseau se fait en accord avec la mission éducative de la CSA. Aucun usage commercial n'est permis.

b) Contenus d'information

L'utilisation illicite du réseau télématique de la CSA est interdite et le cas échéant, elle doit être déclarée à la direction de l'unité administrative. Le terme « utilisation illicite » désigne l'envoi ou la réception d'un contenu d'information de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale.

Aucune installation de logiciel n'est permise sans l'accord préalable d'un responsable autorisé.

c) Accès au réseau télématique

L'utilisation du réseau télématique de la CSA afin d'accéder à Internet doit se faire sous la surveillance d'une personne responsable.

d) Privilèges

L'accès au réseau télématique de la CSA est un privilège, dans la majorité des cas, et non un droit. Cet accès peut être révoqué en tout temps en raison d'une utilisation inappropriée ou abusive.

Dans les communications, les consignes suivantes doivent être respectées :

- La politesse est toujours de rigueur
Ne jamais utiliser un ton excessif dans le contenu d'une communication.
- Utilisez un langage décent

Vos communications sont identifiées au nom de votre école et de la CSA et, à ce titre, doivent posséder un langage convenable. Il est interdit d'employer des jurons ou des expressions vulgaires, menaçantes ou discriminatoires dans vos communications.

- Respectez la vie privée

Respectez la confidentialité de certains renseignements. Avant de transmettre ou de diffuser des renseignements personnels (numéro de téléphone privé, adresse personnelle) à d'autres personnes, assurez-vous de leur consentement.

- Confidentialité du courrier électronique

Soyez conscient que la confidentialité du courrier électronique sur le réseau Internet ne peut être garantie.

- Intégrité du réseau télématique

Il est interdit de poser des actions sur le réseau télématique de la CSA de nature à compromettre son intégrité (vandalisme) ou celle de réseaux extérieurs auxquels est rattaché le réseau de la CSA (hacking).

e) La sécurité

Il est interdit d'utiliser le code d'accès de quelqu'un d'autre de même que d'utiliser un autre code de courriel que le sien. L'utilisatrice et l'utilisateur sont responsables de leur code d'accès et mot de passe, lorsqu'utilisés.

f) Vandalisme

Tout acte de vandalisme entraînera l'annulation du privilège d'accès au réseau de la CSA. Le vandalisme informatique se définit comme tout acte visant à détruire ou porter atteinte à l'intégrité des données des autres utilisateurs, des ressources informatiques ou des données d'autres organismes.

Engagement:

Nous attestons avoir pris connaissance du présent code de vie de l'école du Boisé pour l'année scolaire 2024-2025. Par conséquent, nous nous engageons à le respecter intégralement.

ET

Nous déclarons avoir lu et compris le code d'éthique auquel sont soumis les utilisateurs du réseau informatique de la Commission scolaire des Affluents et nous nous engageons à respecter ce code d'éthique.

J'accepte de contribuer à la qualité de vie de mon école en prenant mes responsabilités.

Signature de l'élève

J'ai pris connaissance du code de responsabilités de mon enfant et je m'engage à soutenir mon enfant et l'école dans son application.

Signature du ou des parents responsable(s)